



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

D.E.C.
Département des Examens et
Concours

Service des Examens Généraux
et Technologiques

Chef de Service :
Lise De-Cillia

Téléphone
04 93 53 72 86

Fax
04 92 15 46 87

Mél :
lise.de-cillia@ac-nice.fr

Affaire suivie par :

Lydie Merhy
Morgane Nesterov
Gestionnaires

Téléphone
04 93 53 70 44

04 93 53 70 74

Mél :
Lydie.merhy@ac-nice.fr
Morgane.nesterov@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Le Recteur de l'académie de Nice
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement
Privés hors contrats
Mesdames et Messieurs
les candidats individuels

Objet : Inscription au Baccalauréat Technologique – session 2019

Comme suite à votre courrier de candidature, je vous informe que **les inscriptions s'effectuent obligatoirement par INTERNET** (la seule demande écrite ne constitue pas une inscription).

Vous devez impérativement suivre la procédure indiquée ci-après :

I – Consulter le dossier d'inscription sur le site internet de l'académie de Nice : www2.ac-nice.fr

II – Inscription sur le site internet («Inscrinet») :

DU 12 OCTOBRE AU 16 NOVEMBRE 2018

à l'adresse suivante :

http://www2.ac-nice.fr
Aller dans : Examen et Concours
Cliquer sur : Baccalauréats
Puis sur : Baccalauréat Technologique
Puis sur : Inscription

A la fin de la saisie, vous devez procéder à la validation de votre inscription. Le numéro qui apparaît alors à l'écran sert de justification à l'enregistrement de votre candidature.

A la clôture des inscriptions, une confirmation vous sera envoyée. Elle devra nous être retournée avec les pièces justificatives.

Avant le 30 NOVEMBRE 2018



Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte.



2 / 2

III - Liste des pièces à fournir avec le retour de votre confirmation d'inscription avant le 30 novembre 2018 :

a – La photocopie du relevé de notes de la dernière session passée, ou, si c'est votre première session, la photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées.

b – La fiche d'Education Physique et Sportive « obligatoire » ci-jointe (sauf si vous conservez le bénéfice de la note d'EPS) dûment complétée par vos soins et **visée par votre médecin**. Que vous soyez apte ou inapte, le renvoi de cette fiche au Rectorat est **impératif** (sans cette fiche, la note de **00/20** vous sera d'office attribuée).

c – La photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (J.D.C) – conformément à la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 (cf. tableau page suivante). Cela concerne uniquement les ressortissants de nationalité française.

d - La photocopie lisible d'une pièce d'identité.



IV – Epreuves anticipées :

Vous devrez veiller très attentivement à saisir vos notes d'épreuves anticipées (à défaut de quoi vous devrez les subir à nouveau), sauf :

- si vous ne les avez jamais présentées
- ou si vous souhaitez, les représenter

V – Confirmation d'inscription :

Une confirmation d'inscription vous sera adressée à **partir du 20 novembre 2018**.

Après avoir vérifié attentivement ce document, vous devrez le retourner, signé par vos soins avec vos pièces justificatives (et par votre représentant légal si vous êtes mineur), au bureau 134, au plus tard le 30 novembre 2018.

Cette confirmation d'inscription signée aura un caractère définitif.

Pour le Recteur et par délégation
Le chef de département des Examens et Concours

Isabelle PAROLA